

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 91 (1982)
Heft: 7

Artikel: Mon travail de délégué dans le Nord du Liban
Autor: Weber, Antoine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

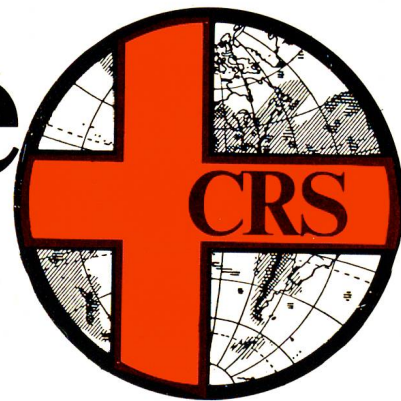
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans le monde

Les opérations de secours de la Croix-Rouge suisse



Mon travail de délégué dans le Nord du Liban

Antoine Weber, collaborateur du service des secours de la Croix-Rouge suisse, s'est rendu à Tripoli du 15 juin au 1^{er} août 1982, à la demande du CICR, qui voulait renforcer sa délégation du Liban depuis la dernière intervention israélienne.

Antoine Weber a déjà eu l'occasion d'accomplir une longue mission au Liban, de l'été 1976 jusqu'au début 1978, en tant que délégué du CICR, ayant ainsi acquis une solide expérience des conditions. Son rapport permet de se faire une idée du travail quotidien accompli par un délégué du CICR, tandis qu'entre les lignes, on peut lire la tragédie d'un peuple déchiré par la guerre.



Bien que quantité de ruines phéniciennes, grecques, romaines ou de fortifications datant de l'époque des Croisades témoignent encore du passé riche et mouvementé de la région du Nord-Liban, c'est pourtant la guerre civile qui a éclaté en 1975/1976 qui est venue rappeler à l'opinion publique mondiale l'existence de celle-ci: une région où vivent côte à côte d'innombrables groupuscules de confessions islamiques et chrétiennes. Au milieu de cette guerre civile meurtrière qui s'est abattue sur le pays tel un ouragan, semant la mort, la misère et la destruction, Tripoli s'inscrivait, du fait de sa population essentiellement musulmane, dans le camp des progressistes palestiniens.

Le début de la présence du CICR au Liban date également de cette époque. A la fin de l'année 1976, les combats avaient été interrompus grâce à l'intervention de la «Force arabe de dissuasion» dans la région du Nord-Liban; mais les tensions continuelles et les conflits locaux suffisaient à justifier le maintien des activités d'entraide et de protection.

A partir de 1981, les événements reprenaient une tournure tragique, notamment dans les quartiers situés au centre de Tripoli où protagonistes des différents partis s'opposaient au cours de violents affrontements armés.

L'invasion du sud du pays par les Israéliens le 4 juin 1981 et l'occupation

de Beyrouth provoquèrent une aggravation de la situation à Tripoli et dans ses environs, suscitant notamment:

- l'afflux de milliers de réfugiés venus du sud du pays et de la capitale, qu'il fallait loger et nourrir;
- l'effondrement quasi total des communications postales et téléphoniques, tant à l'intérieur du pays qu'avec l'étranger;
- une forte paralysie enfin de l'activité économique provoquant une aggravation de la situation sociale, surtout parmi les couches les plus défavorisées de la population.

En regard des circonstances, le CICR prit la décision, dès le début du mois de juin, de renforcer sa petite délégation régionale pour le Nord-Liban, déjà installée à Tripoli. Ma présence, prévue pour une durée de sept semaines, avait pour but:

- a) de définir les besoins concernant les réfugiés venus du sud ou de Beyrouth et provisoirement stationnés à Tripoli ou dans les environs;
- b) de recenser les besoins médicaux les concernant;
- c) de planifier l'assistance médicale en faveur des victimes des conflits armés de Tripoli;
- d) d'établir des contacts avec les autorités libanaises, ainsi qu'avec les principaux responsables politiques et militaires;
- e) de poursuivre les tâches traditionnelles du CICR, notamment la création et le développement d'un service de recherches;
- f) de mettre en place la délégation régionale de Tripoli (opérationnelle dans la région qui s'étend de Batrun à Akkar) en fonction des besoins constatés.

Aide aux réfugiés de guerre libanais et palestiniens

Les milliers de personnes qui ont dû fuir leurs domiciles situés dans le sud

Cette femme et son mari sont sans doute les plus âgés parmi les bénéficiaires de l'assistance du CICR à Beyrouth. Elle a 102 ans, il en a 105. Ils vivent dans la banlieue sud de la ville, près de la mer. La présence d'une déléguée du CICR signifie pour eux plus qu'un secours matériel: quelqu'un s'occupe d'eux.

du pays et à Beyrouth, à la suite des conflits, ont été recueillies et prises en charge par un «Comité pour le travail social», organisme qui regroupe la plupart des organisations sociales. Ils ont été relogés dans les écoles ou des logements privés et le Comité leur a fourni des matelas, des ustensiles de cuisine et des produits alimentaires, rassemblés grâce aux dons de la population.

Toutefois une étude détaillée de la situation faisait apparaître que les fonds collectés sur place s'avéraient insuffisants pour financer l'assistance médicale et les distributions de vivres. Dès lors, la Croix-Rouge libanaise se joignit au Comité et assumait la responsabilité de ces tâches.

Grâce à l'aide de nombreux bénévoles, le Comité avait adressé des listes des réfugiés nécessitant une aide. La Société de Croix-Rouge utilisait ces listes pour ses distributions de vivres, assurées par des bénévoles du Comité et des secouristes de la Croix-Rouge libanaise. Mais, afin d'éviter des tensions entre la population locale et les réfugiés, seuls les réfugiés logés

par le Comité – et non pas ceux qui s'étaient attribués un appartement d'autorité, comme cela arrivait fréquemment – purent bénéficier des distributions de vivres. La sous-commission créée à cet effet par le comité devait d'ailleurs s'avérer fort utile.

Les marchandises réclamées en fonction de l'évaluation des besoins furent expédiées à Tripoli par le CICR via Damas ou Chypre. Au cours des mois de juin et juillet, des milliers de familles ont pu être ravitaillées grâce à un travail de collaboration exceptionnel effectué entre le CICR et la Croix-Rouge libanaise d'une part, et entre la Croix-Rouge libanaise et le Comité d'autre part.

En collaboration avec le Croissant-Rouge palestinien, le CICR a également dressé une évaluation des besoins et assuré les distributions nécessaires dans les deux camps de palestiniens, Beddawi et Nahr-el-Bared, situés au nord de Tripoli; au cours des mois de juin et juillet, plus de 400 familles venues des régions du sud ont pu être assistées.



Une aide médicale pour les réfugiés

Débordés par l'étendue des besoins, les représentants du corps médical et du Comité firent appel au CICR et à la Croix-Rouge libanaise pour les aider dans leur tâche en faveur des réfugiés malades ou blessés. En accord avec la Croix-Rouge libanaise, il fut convenu que le dispensaire mobile de la section de Tripoli visiterait toutes les écoles abritant des réfugiés et que ceux-ci seraient également accueillis et soignés dans les deux polycliniques de la Société nationale de Croix-Rouge. Le matériel médical et les médicaments nécessaires ont été livrés par le CICR; en outre, deux hôpitaux publics soignent ces réfugiés gratuitement.

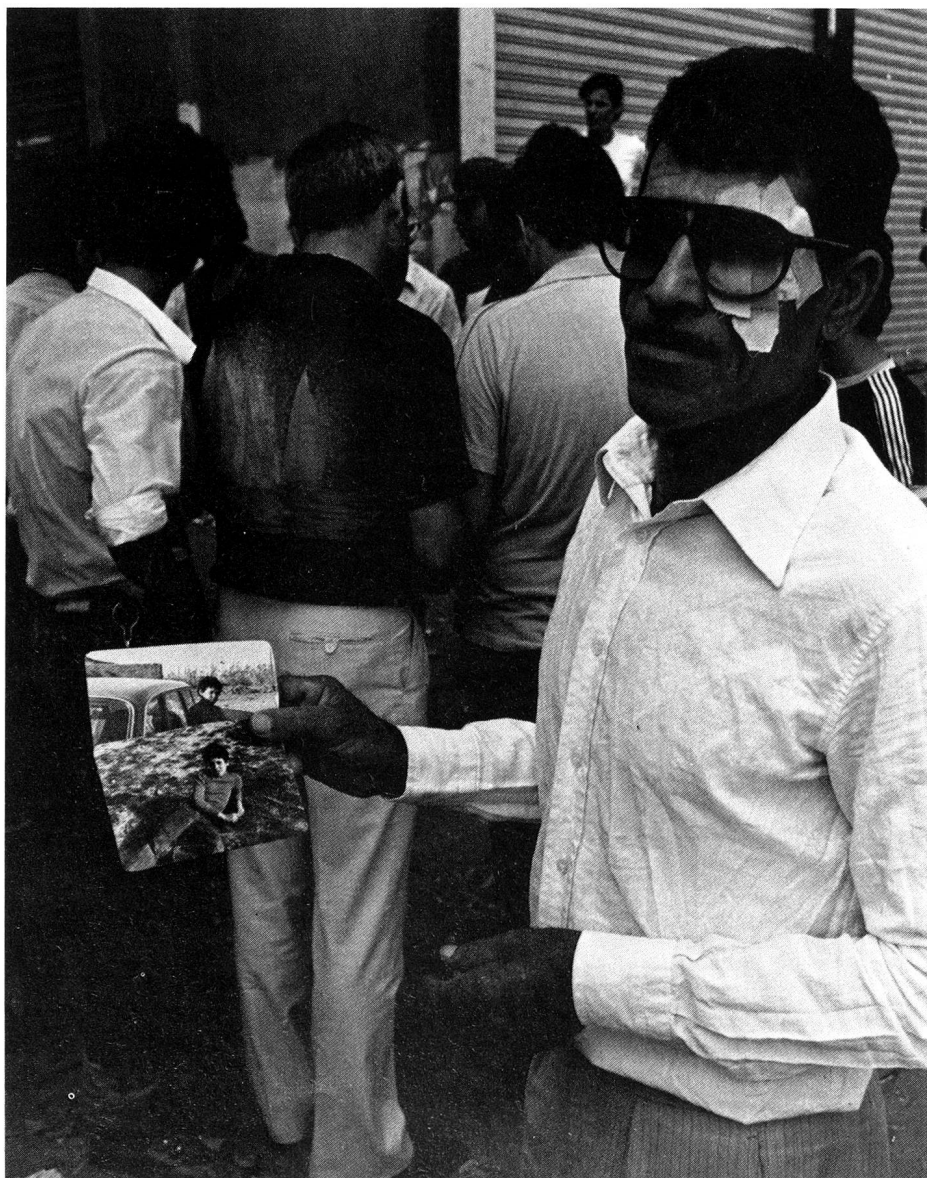
Toujours en accord avec le CICR, c'est le Croissant-Rouge palestinien qui assumait la responsabilité de l'assistance médicale auprès des réfugiés blessés ou malades, dans les camps de Beddawi et de Nahr-el-Bared.

Aide médicale aux victimes des combats dans la ville de Tripoli

Comme nous l'avons déjà mentionné au début, les combats sporadiques occasionnèrent de nombreux blessés, qui furent évacués et soignés dans les hôpitaux de la ville. La banque du sang de la section Croix-Rouge de Tripoli a joué un rôle décisif, tandis que le CICR fournissait des médicaments et du matériel médical aux hôpitaux et dispensaires où les blessés avaient été évacués. En accord avec le corps médical local et les directeurs des hôpitaux, le CICR avait équipé un camp avec tout le matériel médical nécessaire en cas de combats prolongés.



Une accalmie dans les combats permet à un délégué du CICR d'apporter des secours à une famille réfugiée dans un abri.



Cet homme montre deux photos de son fils disparu. Des milliers d'autres personnes recherchent ainsi des membres de leur famille dont le conflit les a séparés.

Trois jours plus tard, une déléguée de l'Agence centrale de recherches du CICR lui annonce que son fils a été retrouvé et pris en charge par le CICR à Saïda.

Contacts avec les autorités et les responsables politiques et militaires

Le CICR devait établir d'étroits contacts avec toutes les autorités et parties au conflit, afin de pouvoir mener à bien les tâches qui lui sont confiées par les Conventions de Genève. J'avais donc pour mission d'entrer en relation avec toutes les autorités concernées du Nord-Liban, d'une part pour assurer l'exécution du programme d'assistance en cours, d'autre part pour contribuer à l'application des règles humanitaires élémentaires en cas de conflits. Le respect du signe de protection (croix rouge, croissant rouge) sur les ambulances et la neutralité des hôpitaux représentaient notamment des problèmes majeurs, car ces exigences ont été fréquemment enfreintes durant les combats. En ce domaine, le CICR, pourtant actif depuis longtemps au Liban, a encore de gros efforts à accomplir.

Mise en place d'un service de recherches régional

L'occupation du Sud-Liban ainsi que le siège de Beyrouth-Ouest avaient engendré une paralysie quasi-totale des communications téléphoniques et postales.

De nombreuses familles vivaient donc dans une angoisse permanente, s'inquiétant pour les membres de leurs familles restés dans des zones de combats ou des régions occupées. C'est pourquoi la création d'un service de recherches, dans le cadre de la délégation du CICR et parallèlement à l'aide matérielle, répondait à un besoin de toute première nécessité.

En l'espace de quelques semaines, plus de deux mille demandes de recherches ont été enregistrées et transmises à des prisonniers libanais ou palestiniens détenus soit au Liban soit en Israël. Le seul fait de pouvoir communiquer de cette façon avec des membres de leurs familles représentait, étant données les circonstances, un véritable soulagement pour de nombreuses familles.

Mise en place de la délégation régionale

Toutes ces activités déployées dans le but d'atténuer les souffrances provoquées par la guerre n'auraient pas été envisageables sans un solide réseau de délégations mis en place à l'intérieur du pays. Or ce réseau a dû être installé en l'espace de quelques semaines, voire de quelques jours. Car, si la principale délégation du CICR se te-

naît déjà à Beyrouth-Ouest, encore fallait-il implanter des bureaux et des sous-délégations à Tyr et à Saïda au sud, à Baalbek/Chtoura dans la zone de la Bekaa, à Beyrouth-Est et à Jounié dans la zone chrétienne, et à Tripoli au nord du Liban. Les aspects principaux à considérer lors de l'organisation d'une base sont les suivants: locations de bureaux, d'entrepôts pour le matériel et les vivres, d'abris, organisation ou location de véhicules de transport, affectation de personnel qualifié, installation d'un système radio à ondes courtes, acquisition des permis nécessaires pour les importations et les transports de matériel, etc. Au début de ma mission à Tripoli, nous n'étions que trois: deux employés libanais et moi-même; mais très vite, j'ai été assisté par un délégué supplémentaire et huit employés libanais au total. Cette mobilisation, minimale en comparaison de l'étendue des tâches à accomplir, a été grandement facilitée grâce à la collaboration active de la Croix-Rouge libanaise dont les membres ont réalisé un travail extraordinaire dans tous les domaines. La banque du sang (livraison de sang frais aux hôpitaux) et le service des ambulances (transport des blessés) ont également joué un rôle prépondérant en cas d'affrontements armés. Soulignons encore que seuls les véhicules de la Croix-Rouge libanaise ont été autorisés par les différents partis au conflit à transporter les blessés de Beyrouth ou de Jounié à Tripoli, s'exposant ainsi à de grands risques.

En comparaison avec l'époque de la guerre civile de 1975/1976, les hôpitaux sont, en règle générale, beaucoup mieux équipés, ayant pris cette fois la précaution de faire des réserves de médicaments et de matériel d'hôpital. L'équipe médicale de Tripoli a également mis au point un dispositif d'intervention d'urgence, capable de soigner un grand nombre de blessés en un minimum de temps. Espérons toutefois que ce dispositif n'aura jamais à servir!

Antoine Weber

L'aide de la Croix-Rouge suisse au Liban

depuis la reprise de la guerre, du 4 juin à la fin août 1982

Environ 1,85 million de francs, provenant de dons en faveur des victimes de la guerre du Liban, ont été versés sur le compte des interventions de secours de la Croix-Rouge suisse pour la seule période qui s'étend du mois de juin à la fin du mois d'août 1982; une grande partie de cette somme a été offerte par la Confédération (250 000 fr.), ainsi que par différents cantons et communes. En ce qui concerne les dons de la population, une somme très importante a été versée par une personne privée, justifiant ainsi le montant relativement élevé de cette collecte.

La Croix-Rouge suisse s'est alignée sur les besoins dressés par le CICR et lui a fourni les produits suivants:

● Succédanés de sang	Valeur Fr. 30 000.-
● 1792 batteries de cuisine	Fr. 63 000.-
● 15 000 couvertures	Fr. 170 000.-
● 2000 rations alimentaires (ration mensuelle pour une famille de 6 personnes)	Fr. 400 000.-
	<hr/>
	Fr. 663 000.-

A l'exception des 15 000 couvertures, qui ont été acheminées par camion à Damas, les livraisons ont été faites à Genève, puis envoyées par avion par le CICR vers Larnaca à Chypre ou vers Damas en Syrie – où sont basées deux délégations du CICR.